

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE BOURROUILLAN

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4 – Annexes

4.2 Servitudes d'utilité publique

4.2.1 Liste des SUP

4.2.2 Plan des SUP

Elaboration du
P.L.U. :

Arrêtée le
18/01/2022

Approuvée le

Visa

Date :

Signature :



DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE BOURROUILLAN

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4 – Annexes

4.2 Servitudes d'utilité publique

4.2.1 Liste des SUP

Elaboration du
P.L.U. :
Arrêtée le
18/01/2022
Approuvée le

Visa
Date :
Signature :



Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma

05 34 27 62 28

paysages-urba.fr

4.2.1

PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

20/06/2014

*Service: DDT32***PT2 Télécommunications: protection contre les obstacles**

Limitation de hauteur

Mont-de-marsan - villemagne

10/04/2012

*Service: Région militaire***T7 Protection aéronautique hors dégagement**

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE BOURROUILLAN

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4 – Annexes

4.2 Servitudes d'utilité publique

4.2.1 Plan des SUP

Elaboration du
P.L.U. :
Arrêtée le
18/01/2022
Approuvée le

Visa
Date :
Signature :



Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma

05 34 27 62 28

paysages-urba.fr

4.2.2

maître d'ouvrage

Commune de Bourrouillan

plan local d'urbanisme

servitudes d'utilités publiques

élaboration

enquête publique:

début:

fin:

approuvé:

conseil
municipal:

direction départementale
des Territoires
du Gers



Echelle: 1/10000

SERVITUDES déclarées d'utilité publique

CODE	INTITULE	SYMBOLE
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	
PM1	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles - retrait gonflement des argiles	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune

